

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
14 Septembre 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :

**1. ÉCOLES
COMMUNALES.
RECONDUCTION DE LA
CONVENTION AVEC LE
GESPSAL POUR LA
MISE À DISPOSITION
D'UN ÉDUCATEUR
SPORTIF. ANNÉE
SCOLAIRE 2018-2019.**

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le 05.10.2018

ID : 059-215904004-20180920-20181004001-AFIDE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt SEPTEMBRE à dix

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme BOUVET Margaret – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme CARON Sophie – M. KUJAWA Philippe.

ABSENT : M. MABRIEZ Philippe.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Il est rappelé que depuis l'année scolaire 2008-2009, la collectivité a décidé de mettre à disposition auprès des écoles, un éducateur sportif afin d'assister les professeurs des écoles à l'enseignement sportif des élèves, promouvant ainsi l'activité.

Pour cela, la commune conventionne avec le Groupement d'Employeurs des Professionnels du Sport, de l'Animation et des Loisirs du Nord (GESPAL) pour la mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé.

La convention arrivant à échéance au 30 septembre 2018, il y a lieu de la reconduire pour une nouvelle durée d'un an à compter du 1^{er} octobre prochain.

Cet agent interviendra au sein des écoles communales publiques, soit pour une durée annuelle de 826 heures pour un coût horaire de 18,25 euros brut charges comprises (15 074,50 €).

Cette prestation comprend les charges administratives liées au recrutement et à la paie.

En conséquence, le conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la convention à reconduire pour l'année scolaire 2018-2019, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.